

RESIDENCE ARTISTIQUE TERRITORIALE « AMPLITUDE » à DUCLAIR (76)

- 2023 -

Le Département de la Seine-Maritime et la ville de Duclair s'associent pour mettre en place une résidence artistique territoriale autour de l'œuvre « Amplitude », conçue pour être un repère de crue. Installée depuis fin 2021 près de l'embarcadère du bac, elle est visible d'un grand nombre d'habitants du territoire qui doivent désormais se l'approprier pour mieux la valoriser.

« Amplitude » - une œuvre d'art comme repère de crue

La vallée de la Seine normande est particulièrement exposée au risque inondation et connaît des épisodes de crue de plus en plus fréquents. S'il est nécessaire d'avoir une approche préventive auprès des habitants de ces territoires, force est de constater qu'une fois le fleuve revenu dans son lit, les actions de sensibilisation ont peu d'impact.

Afin d'interpeler le public, le Département de la Seine-Maritime, en partenariat avec la Ville de Duclair et la Métropole Rouen Normandie¹, a publié, en 2018, un appel à un projet pour la création d'œuvres artistiques submersibles et pérennes en bord de Seine.



A Duclair, c'est l'œuvre *Amplitude*, conçue par le duo d'architectes et designers « Les Nouveaux Voisins » qui a été sélectionnée.

Cette œuvre permet de visualiser l'évolution journalière du niveau de l'eau en montrant « l'amplitude » des marées et des crues. Pour garder en mémoire les inondations passées, un repère fixé sur sa paroi marque les plus hautes eaux connues à Duclair.

Au-delà de l'aspect artistique, l'œuvre aborde les thématiques de développement durable, des conséquences des activités humaines l'environnement et ses impacts sur la vie des gens et l'avenir des territoires.

Un projet innovant, artistique mais aussi pédagogique qui doit désormais s'ancrer dans la vie des habitants.

OBJECTIFS DE LA RESIDENCE 2023

La résidence permettra d'accueillir un projet de création ou d'expérimentation artistique dans lequel sera intégré un solide programme d'action culturelle et artistique en direction des habitants de la commune, permettant de les familiariser avec l'œuvre et son message.

¹ Animé par l'AREAS (Association de recherche sur le Ruissellement, l'Érosion et l'Aménagement du Sol) avec le soutien de l'Agence de l'Eau et du Ministère de la Culture.

Ainsi, le projet proposé doit permettre de :

- Faire bénéficier les habitants d'une offre artistique et culturelle de proximité (créations originales *in situ*, programme de diffusion...)
- Développer l'accès à des pratiques artistiques et culturelles auprès du plus grand nombre,
- Favoriser la rencontre de différents publics (mixité, intergénérationnalité...)
- Impliquer les acteurs du territoire qu'ils soient professionnels ou amateurs, qu'ils travaillent dans le champ social, culturel ou encore environnemental,
- Valoriser l'attractivité du territoire.

Pour une meilleure inscription du projet dans la vie locale, les artistes seront présents sur l'année 2023 (qui peut être découpée en plusieurs périodes).

BENEFICIAIRES

Artiste : un.e artiste ou une équipe artistique professionnel.le, implanté.e sur le territoire français.

Discipline : Les arts visuels et plus spécifiquement le domaine des arts graphiques, sans que cela n'exclut les projets pluridisciplinaires (spectacle vivant, culture scientifique, littérature, architecture, patrimoine...)

Démarche : proposer une démarche artistique et des modes d'intervention capables d'impliquer la population de ce territoire autour de l'œuvre « Amplitude ».

ELEMENTS DE CONTEXTE :

Le projet prendra en compte :

- Les spécificités du territoire :

Située à 20 kms de Rouen, au centre de l'axe Rouen-Le Havre, Duclair est membre de la Métropole Rouen-Normandie et du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Ville fleurie ***, la commune bénéficie d'une situation privilégiée en bord de Seine.

4 073 duclairois habitent sur la commune, équitablement réparti entre les moins de 30 ans (31%) les personnes entre 30 et 60 ans (36%) et les plus de 60 ans (33%).

Au-delà des habitants, de nombreuses personnes traversent Duclair chaque jour : les utilisateurs du bac maritime départemental, les 650 collégiens, les touristes à vélo ou croisiéristes...

Située au départ de la route des fruits et au carrefour de trois grandes abbayes normandes (Saint Wandrille, Saint Martin de Boscherville et Jumièges), Duclair est riche d'un patrimoine qui traverse les âges (l'église Saint-Denis, Le château du Taillis et son Musée août 44 « L'enfer sur la Seine », la Cour du Mont, la Porterie et la chapelle Sainte-Austreberthe porterie (mises à la disposition de la Maison des jeunes et de la culture), le château du Cat Rouge, et le jardin paysager « L'Archipel des eaux mêlées » à l'emplacement de l'ancienne clouterie Mustad).

En s'appuyant sur cet héritage et les acteurs en présence, la ville de Duclair a souhaité mettre en place une politique culturelle dynamique, permettant de proposer une programmation culturelle accessible à tous.

- La politique culturelle volontariste de la commune :

Duclair programme de nombreux évènements et temps forts, tout au long de l'année.

Promouvant tout aussi bien son patrimoine (« La Fête de la Victoire » au château du Taillis, Journées européennes du Patrimoine...), que le spectacle vivant (festival des Arts Mêlés, visites théâtralisées...) ou la lecture (Livres en Seine, le festival littéraire « Terres de Paroles » dont la ville est membre de l'EPCC...), la ville est particulièrement impliquée dans la promotion des arts visuels (expositions photographiques lors du festival « Duclair sur Seine », séances de cinéma en plein air...). Ces dernières années, la ville a souhaité privilégier le design graphique. Grâce au partenariat avec l'école de l'ESADHaR, la ville a ainsi accueilli des artistes graphes à l'Ancienne Ecole des Garçons et participe à « Une saison graphique », manifestation autour du design graphique contemporain proposant expositions, rencontres, ateliers, conférences et évènements urbains.

La commune s'appuie également sur ses équipements culturels existants et futurs :

* Le théâtre de Duclair : programmation pluridisciplinaire (15/20 spectacles par saison) qui a pour objectifs de renforcer l'accessibilité tous les publics (ex : spectacle en LSF, ateliers théâtre...) et le soutien à la création artistique grâce à l'accueil de compagnies en résidence. Deux fois par mois, le lieu propose des séances de cinéma.

* La Micro-Folie : Musée numérique présentant les collections d'établissements culturels emblématiques, la Micro-Folie rend des milliers de chefs-d'œuvre accessibles à tous. Dès septembre 2022, la ville va l'installer provisoirement au Théâtre de Duclair, avant son implantation définitive au sein du futur Centre de Rencontres Culturelles de la ville.

* Centre de Rencontres Culturelles (réhabilitation de l'ancienne école de garçons) : Ce lieu culturel collaboratif regroupera plusieurs espaces d'activités et permettra de renforcer les actions dans la durée. La création de ce tiers-lieu culturel collaboratif sera un outil de rencontre pour les acteurs culturels, mais aussi, un espace de rencontre entre tous les publics et les artistes. Son ouverture est prévue en 2025.

- Une inscription dans le programme « petites villes de demain »

La ville de Duclair a été retenue pour ce programme national qui a pour objectif la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants. Son projet de redynamisation doit permettre d'affirmer l'identité de Duclair autour de l'offre culturelle, gastronomique et patrimoniale, de valoriser le potentiel de la voie verte, de promouvoir le cadre de vie de qualité, sous le signe de l'environnement, de la nature et de l'accessibilité et faciliter l'accès à l'emploi. Ce projet constitue un levier important pour développer l'attractivité du territoire.

- De nombreux publics présents sur le territoire, de par la présence de :

* 3 établissements scolaires : l'école maternelle Mary Poppin, l'école maternelle et primaire André Malraux et le collège Gustave-Flaubert (650 élèves)

* La fondation « Les Nids »

* EHPAD « L'Archipel »

* Hébergement pour adultes handicapés : association « L'ESSOR

* Conservatoire de musique et de danse du Val de Seine

* Bibliothèque pour tous

* Maison des Jeunes et de la Culture

* Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, dont la ville est membre

* Bac maritime (jusqu'à 1800 véhicules jour)

* Voie verte entre Duclair et le Trait, qui doit se poursuivre jusqu'à Villers-Ecalles

* Accueil de bateaux de croisière fluviale

CONDITIONS FINANCIERES

Le Département de la Seine-Maritime consacra entre 10 et 14 000€ à la résidence. Le montant de la subvention sera établi en fonction du volume horaire destiné aux actions en direction des publics. Est attendu un minimum d'environ 150h de présence auprès des publics, soit environ 300h de présence artistique sur le territoire en prenant en compte la répartition actions culturelles / création.

Le versement se fera directement auprès de l'équipe/artiste retenu. Il s'effectuera en deux fois ; une première moitié au début de la résidence, le second après un bilan à mi-parcours établi avec le groupe de travail.

Dans le budget prévisionnel proposé, l'équipe/artiste devra détailler les postes de dépenses suivants :

- La diffusion des œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les temps de préparation et rencontres, réunions, avec les équipes des structures du territoire, susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions culturelles ;
- Les propositions d'actions culturelles à destination des publics (temps de médiation et de pratiques artistiques...)
- Une estimation des défraiements envisagés (transports et hébergement)

Pour les recettes, d'autres financements pourront être recherchés.

CONDITIONS d'ACCUEIL et d'ORGANISATION :

- **Espaces de travail**

La **commune de Duclair** mettra à disposition de l'équipe/artiste l'ancienne école des garçons. (sauf durant les manifestations existantes – ex : Une Saison Graphique, courant octobre).

Ce bâtiment d'environ 236 m² est composé de 5 classes et d'une pièce divisée en 3 espaces restreints.



La municipalité assurera la prise en charge des fluides (eau, lumière, chauffage...)

- **Frais annexes :**

- Pour les repas : l'équipe/artiste pourra manger au restaurant scolaire, en face de l'ancienne école des garçons, aux horaires d'ouverture, du lundi au vendredi. En cas de présence le week-end, les repas seront pris en charge par la municipalité au tarif SYNDEAC.
- Pour le transport et l'hébergement : l'équipe/artiste devra intégrer ces frais dans son budget prévisionnel. En fonction, la municipalité évaluera un budget de prise en charge.

- **Organisation de la résidence :**

A toutes les étapes de la résidence, la commune pilote son organisation. À ce titre, elle :

- Accompagne l'équipe/artiste dans la découverte du territoire,
- Facilite la rencontre avec les équipes des structures culturelles et associatives, des établissements scolaires et des institutions d'accueil des publics et encourage leur participation,
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et organise techniquement la résidence pour accompagner la réalisation des temps de création et des temps d'actions culturelles,
- Veille à la diffusion de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont de celle-ci, voire à son issue),
- Organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants,
- Suit la relation aux médias.

Le **Département de la Seine-Maritime** accompagnera la commune dans l'élaboration du projet de résidence et dans la communication sur le projet en participant aux réunions de présentation et de coordination.

De son côté, **l'équipe/artiste** s'engage à se rendre disponible durant la totalité des périodes définies préalablement avec les partenaires : réunions territoriales et de présentation, rencontre des acteurs, temps de médiation, constructions conjointes de projets artistiques, diffusions, restitutions, bilan. Ces étapes sont ponctuées de réunions de coordination avec l'équipe projet et les référents des groupes.

Une convention de partenariats multipartite précisera les engagements de chacune des parties : plannings et programmes, mises à disposition, financements...

CALENDRIER DE LA RESIDENCE

La résidence s'étalera de janvier à décembre 2023. Les temps de présence pourront être répartis en plusieurs sessions.

Au vu du bilan artistique effectué et selon la pertinence du projet à l'encontre des habitants, la résidence pourra être prolongée d'un an.

CANDIDATURE

Il est donc demandé d'élaborer une proposition à partir de l'œuvre « Amplitude ».

La proposition doit comporter une partie « création » - temps dédié exclusivement au travail de l'artiste – et veillera à ce que le temps imparti au programme d'actions culturelles lui soit au moins équivalent.

Les éléments à fournir

- Une note d'intention (3 pages max) explicitant :
 - En quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire et à la thématique
 - La compréhension des attendus en matière d'actions en direction des publics
 - Les liens entre la démarche de création et les actions culturelles envisagées
- Un curriculum vitae ;
- Une présentation ou une description de projets déjà réalisés avec des habitants ;
- Des liens internet pour découvrir la démarche artistique du candidat.

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS : dimanche 25 septembre 2022 – 23h59

L'envoi se fera uniquement par courriel, en un seul fichier au format PDF,

Ou via le site internet We Transfer.

Un accusé de réception vous sera envoyé avec la liste des pièces reçues.

Il est adressé aux boîtes électroniques suivantes :

culture@duclair.fr et culturepatrimoine@seinemaritime.fr

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires territoriaux.

À l'issue du processus de pré-sélection effectué par les différents partenaires, il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidats présélectionnés.

Le comité de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'équipe/artiste retenu.e mi-octobre 2022.

CRITERES DE SELECTION

Les projets seront examinés par un jury composé de personnalités qualifiées et de représentants des services du Département de la Seine-Maritime et de la ville de Duclair.

Le jury sera attentif aux projets qui sont en mesure de :

- **Proposer un contenu artistique de qualité** dans lequel sera décliné les étapes de création, les temps de visibilité (étapes de travail...), les diffusions envisagées...
Une approche pluridisciplinaire sera bienvenue.
Le calendrier devra clarifier les temps de présence sur le territoire.
- **Présenter un programme d'actions culturelles** qui implique les habitants dans le processus de création et propose des temps de partage et de pratique avec les publics (ateliers artistique, actions participatives, rencontres...)
- **S'adresser à tous les publics**, avec une attention particulière aux publics des solidarités (personnes en situation de handicap, personnes âgées, bénéficiaires de minima sociaux) et aux collégiens.
- **S'appuyer sur l'existant :**
 - Les équipements culturels
 - Le calendrier des temps forts du territoire
 - Le tissu associatif et économique : pratiques amateurs et professionnelles, culturelles et non culturelles, commerçants...
- **Diversifier les approches artistiques** en invitant d'autres artistes d'univers ou d'expression différentes, permettant ainsi de favoriser la pluralité des regards.